

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 15 :**

DESIGNATION DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
COMITE TECHNIQUE / COMITE  
D'HYGIENE ET SECURITE

**Séance ordinaire du 23 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 33**

**Absent : 0**

**Excusés : 2**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Guillaume ALEXANDRE (à Françoise COSSECQ), Benjamin DUGERS (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Daphné GAUSSENS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

### **DOSSIER N° 15 :      DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE / COMITE D'HYGIENE ET SECURITE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Comité Technique est un organe consultatif où s'exerce le droit à la participation des agents territoriaux, il est consulté pour avis sur les questions relatives : à l'organisation et au fonctionnement des services, aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents, à la formation...

Le comité d'hygiène et de sécurité (CHS) est une instance consultative rattachée au Comité Technique et chargée d'examiner les questions de santé et sécurité au travail.

Par une délibération du 22 mai 2018, il a été décidé :

- que le Comité technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de la ville seront également compétents pour le personnel du CCAS,
- que le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel et de la collectivité à ces différentes instances serait fixé à 10,
- de maintenir le paritarisme numérique pour le CT et le CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et le recueil de l'avis des représentants des collectivités en plus l'avis du collège des représentants du personnel pour les points soumis en Comité technique.

La loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique prévoit le remplacement de ces deux instances par un **Comité social territorial (CST)** issu d'une fusion du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui sera saisi sur les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines et sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, compétence transversale qui servira de support au débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines en termes d'avancement de grade et de promotion interne.

En outre, dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial sera créé. Jusqu'au renouvellement général des instances de la Fonction Publique (2022) le CT et le CHSCT restent compétents.

Le nombre de représentants ayant été fixé à 10 par le Conseil Municipal, il est proposé de désigner comme représentants de la Collectivité en CT, CHSCT :

#### **En qualité de membres titulaires :**

- Patrick BOBET
- Fabienne DUMAS
- Mathilde FERCHAUD
- Gwénaél LAMARQUE
- Maël FETOUH

#### **En qualité de membres suppléants :**

- Valérie BARLOIS-LEROUX
- Alain MARC
- Daphné GAUSSENS
- Thomas BURGALIERES
- Jonathan VANDENHOVE

**VU** la loi n° 84-53 du janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 32, 33, 33-1,

**VU** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération du 22 mai 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :  
35 voix POUR,**

**Article unique :** Désigne les membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène et sécurité comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 23 Juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

